

# COVID-19

## CE QUI CHANGE AU 15 MAI 2023

Le 15 mai marque la fin des mesures exceptionnelles.  
Le Covid-19 rejoint les maladies respiratoires dites "classiques".



### Dépistage

#### AVANT

- Tests Covid pris en charge pour tous les patients
- Réalisés si symptômes



#### MAINTENANT

- Si vous présentez des **symptômes d'infection respiratoire**, veuillez consulter un médecin afin de bénéficier d'une évaluation médicale
- Le test sera réalisé à l'appréciation du médecin, par ses soins, ou en pharmacie

### Isolement

#### AVANT

Isolement 48 h  
+  
7 jours de respect des mesures barrières



#### MAINTENANT

- Plus aucune mesure d'isolement
- Application des **gestes réflexes en cas de virus respiratoires**

### Vaccination

#### AVANT

- Vaccination prise en charge pour tous les patients
- Dans les CMS, pharmacies, chez les médecins, sages-femmes, infirmiers et autres professionnels de santé



#### MAINTENANT

- La vaccination est **recommandée pour tous**
- Elle est entièrement prise en charge pour **certaines personnes en 100 % longue maladie et pour les femmes enceintes**. Pour les autres, il s'agira d'une prise en charge CAFAT, aide médicale et/ou mutuelle
- La vaccination est réalisée par les professionnels habilités (*lieux disponibles sur : [dass.gouv.nc/actualite-covid-19](https://dass.gouv.nc/actualite-covid-19)*)